

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 18 MAI 2016 A 19h 30**

Sont présents :

Messieurs Jacques Comtois, Alain Durand, Yvon Forget, Pierre Guyon, Michel Robert, siégeant sous la présidence de monsieur Stéphane Bernard.

Est également présent :

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est absent :

Monsieur Denis Huberdeau

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 20 AVRIL 2016

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que le rapport du 20 avril 2016 est accepté tel que rédigé.

INFORMATION SUR LES NORMES DE FONDATION

Considérant la demande de monsieur Mathieu Desrochers d'agrandir un bâtiment principal en y construisant un système de fondation sur pieux vissés pour la partie de l'agrandissement ;

Considérant que cette partie du bâtiment principal représente une superficie de plus de 20 mètres carrés ;

Considérant que la réglementation actuelle autorise une fondation sur pieux vissés jusqu'à 20 mètres carrés ;

Considérant une demande d'information sur l'obligation réglementaire de construire une fondation en béton coulé pour un agrandissement de résidence ;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le projet pourrait être recevable conditionnellement au dépôt d'une demande officielle de dérogation mineure en y incluant les plans sur la partie de la façade avant de la maison.

ÉTUDE SUR LES ILOTS DÉSTRUCTURÉS

Considérant la décision de la MRC de La vallée-du-Richelieu d'initier une nouvelle procédure de demande à portée collective (art. 59 de la loi) à la CPTAQ ;

Considérant que les membres du comité étudient les différentes options en lien avec les critères d'acceptabilité de l'article 62 de la loi ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que les membres du comité termineront l'étude de ce dossier lors de la prochaine réunion.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h45

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Stéphane Bernard
Président